

**Séance du jeudi 8 juin 2023**  
Date de Convocation : jeudi 1 juin 2023  
Nombre d'Administrateurs en exercice : 13

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260110036-20230608-DEL202314-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2023

Affichage : 13/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Délibération n° 2023.14

**OBJET - Participation au déploiement et à l'actualisation de la page internet des Solidarités**

**Présents** : Thierry ABERT, Fabrice BORGET, Alexa CORTINOVIS, Raphaël DURET, Yvonne GAHWA, Patricia MEDEVIELLE, Catherine MICHON, Nadia OULED-SALEM, Michaël RUIZ

**Excusés** : Jean-François DEBAT, Patrick LEVRAT, Thierry NICOLOSI, Brigitte VISO

**EXPOSE**

**Rappel du contexte ou de l'existant et références**

Dans le cadre de la stratégie de lutte et de prévention contre la pauvreté, le Département de l'Ain a décidé de déployer un site internet afin de faciliter la connaissance et l'accès des publics aux structures de solidarité.

Cet accès internet a pour vocation de communiquer les informations aux usagers, aux bénévoles et aux professionnels de l'offre de services de l'ensemble des structures, associations et institutions.

**Motivation et opportunité de la décision**

Les professionnels et bénévoles en situation d'accueil du public ne disposent pas à ce jour d'une base de données exhaustive actualisée, or dans la lutte pour le non-recours et l'accès aux droits ils ont un rôle essentiel à jouer. Une information facile d'accès, et surtout actualisée permet de mieux orienter les publics et permettra d'éviter les ruptures de parcours et de droits.

La création du site des Solidarités répond à plusieurs objectifs : ceux-ci concernent essentiellement le besoin de mieux renseigner et faciliter l'accès aux associations et structures œuvrant dans les champs du social et du caritatif pour tout Aindinois. Il s'agit également d'outiller les professionnels ou bénévoles afin de faciliter leur travail d'accompagnement social en :

- centralisant les informations sur un portail unique,
- présentant l'ensemble des thématiques liées à des problématiques sociales ou d'insertion,
- facilitant l'accès aux structures du département,
- permettant l'interconnaissance des partenaires par une meilleure identification et

rése

Le CCAS, en tant que structure de proximité, accueille et accompagne des personnes en situation de précarité.

Il a un rôle important en matière d'accès aux droits et déploie un ensemble d'aides financières.

Aussi, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le projet de convention présenté entre le Département de l'Ain et le Centre Communal d'Action Sociale et d'autoriser la Vice-présidente à le signer.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** les termes de la convention, à signer avec le Département de l'Ain. Cette convention précise les objectifs et les engagements du CCAS et est annexée à la présente délibération.

**PRECISE** que la présente convention s'applique à partir de la signature et sera renouvelée tacitement chaque année.

**AUTORISE** la Vice-Présidente du CCAS à signer la présente convention ainsi que tout éventuel avenant.

**Impacts financiers**

**Néant**

N  
é  
a